

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	23	23

Date de convocation  
17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu au Centre associatif de Warmeriville, sous la présidence de **Patrice MOUSEL**, Maire.

**Présents :** **BIANCHI Thierry, BOTTE Sophie, CHARBEAUX Armelle, CHARBEAUX Thimothee, COTTARD Gwenaelle, COUILLEZ Robert, DAVIAUD Jérôme, DOBIGNY Myriam, DOUSSAINT Nadia, FERY Corinne, GAIDOZ Hervé, GRIFFON Pol, HECQUET Anne, LAURENCE Lanvegin, LO MAURO Joan, LOPES Sébastien, MASSICOT Fabien, MENU Maxime, MOUSEL Patrice, NOEL Sandrine, RICHARD Daniel, SANHAJI Amélie, VIRGINIE Beaudé.**

Absents : .

Représentés : .

**Monsieur CHARBEAUX Thimothee** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Election des membres du CCAS**  
**N° de délibération : 15\_2026**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	0	23	0	0	0

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 CCAS ,  
**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-8 pour les CCAS fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

**Considérant** que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

**Considérant** que le maire a nommé les 8 membres extérieurs suivants :

- Armelle LIESCH
- Françoise DETOUCHE
- Angélique DOURLET
- Ghislaine MOUSEL
- Georges BURIGANA
- Cathy LEBOEUF
- Séverine ALTMAYER
- Adeline BOURRIN

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 8 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration.

Le conseil municipal **DÉCIDE** :

- de procéder à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste 1:

- Corinne FERY
- Nadia DOUSSAINT
- Sébastien LOPES
- Joan LO MAURO
- Robert COUILLEZ
- Myriam DOBIGNY
- Pol GRIFFON
- Laurence LANGEVIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins (1)	23
bulletins nuls (2)	0
bulletins blancs (3)	0
nombre de suffrages exprimés (1 – 2 - 3)	23
quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	2.88

ont obtenu :

liste	nombre de voix en lettres	en chiffres	sièges
Liste 1	Vingt-trois	23	8

siège attribué au plus fort reste :

ont été proclamés élus :

- Corinne FERY
- Nadia DOUSSAINT
- Sébastien LOPES
- Joan LO MAURO
- Robert COUILLEZ
- Myriam DOBIGNY
- Pol GRIFFON
- Laurence LANGEVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 23 mars 2026

Pour extrait conforme

Patrice MOUSEL, Maire

  
Le Maire  
Patrice MOUSEL

Patrice MOUSEL  
2026.03.26 10:17:17 +0100  
Ref:10706175-16143864-1-D  
Signature numérique  
le Maire